



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

directeurs d'école

Question écrite n° 1437

Texte de la question

M. Maxime Gremetz * interroge M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur les conditions de travail des directeurs d'écoles publiques, qui tous supportent de plus en plus de tâches administratives, de responsabilités pédagogiques, de rencontres avec les responsables communaux, les services sociaux, les parents d'élèves et les enseignants. Nombre d'entre eux sont découragés. Le malaise est si profond qu'il constate que dans son département, la Somme, plusieurs dizaines d'écoles n'auront pas de directeur à la rentrée prochaine. Face à cette situation, il est impératif que des mesures de revalorisation de la profession soient prises ; celles-ci passent inévitablement par une amélioration significative du temps de décharges administratives. Il souhaite connaître ses intentions à ce sujet.

Texte de la réponse

A la suite du constat d'un nombre élevé de vacances de postes de direction d'école, un groupe de travail, comprenant des représentants des organisations syndicales, a établi en 2000 un état des lieux des conditions de travail des directeurs d'école et a réfléchi à l'évolution de l'organisation des écoles publiques. C'est ainsi qu'un certain nombre de mesures, qui avaient été proposées, sont en cours de mise en oeuvre : aménagement des textes réglementaires visant à faciliter l'accès aux fonctions de direction et élaboration d'un guide d'aide à la direction d'école, accessible en ligne. Pour répondre à la revendication des directeurs d'école de bénéficier de plus de temps, un plan d'attribution de décharges pour les écoles à 5 classes a été entrepris et devrait s'achever dans deux ans. L'indemnité de charges administratives a été revalorisée pour tous les directeurs. De nouvelles négociations débiteront dès janvier 2003. Une réflexion est d'ores et déjà largement entamée quant au statut des directeurs afin de tenir compte des évolutions que l'école primaire a connues.

Données clés

Auteur : [M. Maxime Gremetz](#)

Circonscription : Somme (1^{re} circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1437

Rubrique : Enseignement maternel et primaire : personnel

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 août 2002, page 2795

Réponse publiée le : 27 janvier 2003, page 581